

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION PUBLIQUE BOURBOURG MERCREDI 7 OCTOBRE 2020

En tribune

- David BARBER, maîtrise d'ouvrage GridLink (en visioconférence)
- Gabriel DUDICOURT, maîtrise d'ouvrage RTE
- Lisa BOUDEHENT, en charge des dossiers réglementaires et environnementaux, Arcadis
- Thomas MILORADOVIC, interprète de M. BARBER (en visioconférence)
- Frédéric BUSSELEZ, animateur

En salle

- Laurent DEMOLINS, garant de la concertation pour la Commission Nationale du Débat Public
- 14 participants

MOT D'ACCUEIL PAR FREDERIC BUSSELEZ, ANIMATEUR DE LA REUNION

M. BUSSELEZ rappelle le contexte de la concertation. Il s'agit de la troisième visite à Bourbourg. Depuis la première réunion publique, le projet a bien évolué et s'est enrichi. Il remercie la présence du Maire de Bourbourg, Eric Gens, et ses équipes, pour avoir relayé l'information de la réunion.

Il termine en rappelant que la réunion est filmée et enregistrée pour pouvoir publier le compte rendu et la vidéo sur le site internet afin que les personnes ayant préféré ne pas venir en raison de la crise sanitaire puissent prendre connaissance des échanges.

RAPPEL DES MISSIONS DE LA CNDP ET DES OBJECTIFS DE LA CONCERTATION PAR LAURENT DEMOLINS

M. DEMOLINS présente la CNDP comme une autorité administrative indépendante qui permet d'assurer le bon déroulement de la concertation. Son rôle est de veiller à ce que les maîtres d'ouvrages exposent bien le projet d'interconnexion GridLink et le projet de raccordement au réseau public de transport d'électricité et que toutes les questions soient bien prises en compte. L'objectif final étant d'apporter des réponses précises et d'établir un rapport public joint au dossier d'enquête publique.

PRÉSENTATION DU PROJET GRIDLINK D'INTERCONNEXION ÉLECTRIQUE ENTRE LA FRANCE ET L'ANGLETERRE PAR DAVID BARBER

David BARBER explique qu'il s'agit de la troisième phase de la concertation publique lancée en 2017. Le projet GridLink (soutenu par la Commission européenne) entre dans une période charnière car l'équipe s'apprête à soumettre la demande d'autorisation environnementale.

Il présente les 3 parties du projet :

- Les câbles sous-marins et souterrains pour la partie GridLink
- La station de conversion (un bâtiment abritant du matériel électrique)
- Le raccordement au réseau national par RTE

Il indique que le tracé de la liaison dans les eaux territoriales françaises traverse les eaux nationales et celles de la circonscription du GPMD. Ce tracé a notamment été défini sur la base des études géologiques. En enterrant les câbles à la profondeur prévue (de 1,7 m à 2,5 m selon l'endroit), cela évitera tout problème avec les équipements de pêche ou les ancres de bateaux. Il précise que les deux câbles sont joints les uns aux autres pour réduire autant que possible l'empreinte sur les fonds marins. M. BARBER enchaîne en présentant les différents navires et les méthodes possibles pour l'installation des câbles sous-marins. Il termine avec les étapes de construction, les délais prévus pour les travaux sous-marins.

Il présente ensuite la partie terrestre de GridLink, en précisant que le tracé passe entièrement dans la circonscription du Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD). Il montre également une maquette de la station de conversion. Il conclut avec les étapes de construction et les délais prévus pour les travaux souterrains et pour la station de conversion.

QUESTIONS / RÉPONSES AVEC LA SALLE

Monsieur GERARD, riverain

Pourquoi faire arriver le projet GridLink à Bourbourg, alors qu'il y a d'autres câbles déjà présents à Calais ?

Réponse de **Gabriel DUDICOURT**

Quand GridLink a demandé à RTE d'étudier là où il pouvait se raccorder au réseau français, RTE a réalisé une étude sur le littoral de Dunkerque (poste de La Warande) à Dieppe (poste de Penly), en passant par Calais (poste des Mandarins). On a étudié les flux sur le réseau 400 000 volts (niveau de tension nécessaire par rapport au dimensionnement du projet) et sur les différents nœuds assez forts, il y avait surtout le poste de la Warande sur le Dunkerquois. Sachant que l'on a déjà IFA 2000 sur Calais et un autre projet qui est prévu. Avec toute cette puissance qui arrive déjà sur un point, si on rajoute les 1 400 MW, le réseau ne tiendrait plus. La solution est de se situer sur le secteur Dunkerquois pour évacuer l'énergie qui arriverait en France. C'est une opportunité par rapport au réseau 400 000 volts de se positionner dans le Dunkerquois par rapport à tout ce qui a été étudié par ailleurs.

Monsieur DELASSUS, agriculteur

Avec la nouvelle servitude de 6 m, pouvons-nous prétendre à avoir tous les ans des dédommagements si ça passe sur notre terrain (comme c'est le cas pour l'éolien) ?

Réponse de **David BARBER et Gabriel DUDICOURT**

Pour la partie GridLink : Tout le tracé du câble GridLink passe par les parcelles appartenant au GPMD. Nous avons un accord de compensation financière avec le GPMD pour l'utilisation de leur parcelle. Pour la partie RTE : Le propriétaire sera indemnisé. Pour l'exploitant, il y aura un suivi cultural, les dégâts instantanés seront réglés et ensuite on regardera après 3 ou 4 ans si les travaux ont chamboulé la culture. C'est un protocole national entre RTE, l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA) et la FNSEA.

Patrick DECHARD, agriculteur Bourbourg

En ce qui concerne le drainage, allez-vous tout remettre en place après les travaux ?

Réponse de **Gabriel DUDICOURT**

Nous travaillons avec l'association syndicale autorisée de drainage (ASAD) de Bourbourg et un bureau d'étude sur l'aspect drainage. On a fait le recensement de tout ce que l'on connaît pour savoir dans quel sens va le drainage suivant les parcelles. On va devoir retoucher un peu, il est prévu de limiter au maximum les impacts sur le drainage pendant les travaux. Ensuite, on se basera sur les experts pour rétablir les drainages comme il faut. C'est en cours d'élaboration avec l'ASAD de Bourbourg et la Chambre d'agriculture.

PRÉSENTATION DU PROJET RTE DE RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE PAR GABRIEL DUDICOURT

Gabriel DUDICOURT rappelle que GridLink est une interconnexion privée entre la France et le Royaume-Uni et que RTE raccorde toute interconnexion au réseau public de transport. Il explique que le raccordement de la station de conversion au réseau public se fera en créant une liaison souterraine, un nouveau poste électrique à Bourbourg et son raccordement aux lignes aériennes existantes. Cette connexion se fera en courant alternatif. Il explique qu'il est essentiel de créer un nouveau poste pour des raisons techniques. Et ce poste est accolé à celui de Warande afin de limiter l'impact au niveau visuel et foncier.

QUESTIONS / RÉPONSES AVEC LA SALLE

Monsieur GERARD, riverain

Le poste de Warande a été créé pour évacuer l'énergie de la centrale de Gravelines, il alimente la liaison qui existe avec l'Angleterre et les régions en France, là c'est une grande puissance, où allons-nous chercher toute cette énergie ? Elle ne peut pas alimenter cela (le câble) en plus ?

Réponse de **Gabriel DUDICOURT**

Le but du projet est de faire circuler le surplus d'énergie de la France vers l'Angleterre et inversement.

Monsieur GERARD, riverain

Est-ce que ce projet est nécessaire ? Quel type d'énergie va passer et pourquoi ? Je doute que ce soit relié à l'éolien offshore du Royaume-Uni... Il doit y avoir un lien avec la centrale de Gravelines ?

Réponse de **David BARBER**

GridLink ne décide pas qui sera l'utilisateur du câble pour le transport de l'électricité. Selon la législation européenne, on est soit transporteur soit producteur d'électricité mais on ne peut pas être les deux. Nous sommes un fournisseur de services et allons permettre à tous les opérateurs d'utiliser notre câble pour transporter l'électricité. A ce jour, aucun contrat n'a été signé pour l'utilisation de notre câble.

Cela signifie qu'à l'avenir les fournisseurs d'énergie renouvelable ou autres pourront utiliser notre câble. Mais nous avons bien évidemment réalisé plusieurs études économiques afin de connaître la valeur ajoutée de ce câble et d'assurer le fait qu'il puisse profiter au plus grand nombre.

Les trois grandes questions qui se posent dans ce type d'étude sont :

Pourquoi avons-nous besoin d'un câble ? Qui l'utilisera ? Quelle sera la direction des flux ?

La raison d'être de ce câble vient du fait de l'accroissement de la demande en énergie renouvelable. Il faut que cette électricité puisse atteindre les consommateurs et ce câble est la solution à ce problème. Nous prédisons que ce câble sera utilisé par les énergies renouvelables, sans écarter la possibilité qu'il soit utilisé par un producteur d'électricité nucléaire aussi.

Ce sera une autoroute pour l'électricité. La direction des flux électriques variera de jour en jour, de semaine en semaine, d'année en année. À tout moment, la direction peut changer. Pendant les premières années du projet sur 10 ou 15 ans, la majorité de l'électricité qui sera transporté ira de la France vers le Royaume-Uni. Mais ce n'est qu'une prédiction des flux, c'est aussi possible que ça aille du Royaume-Uni vers la France en cas de besoin. A plus long terme, les flux peuvent s'inverser, ça dépend si la France sort du nucléaire et quelle sera la part attribuée au renouvelable.

Laurent DEMOLINS – Garant de la concertation auprès de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP)

J'ai l'impression qu'il y a une contradiction entre la première affirmation et la deuxième ? Je voudrais que GridLink précise dans les 5 ou 10 premières années quel sera le type d'énergie et dans quel sens le flux passera ?

Monsieur GERARD, riverain

On ne va pas me faire croire qu'aucun contrat n'a été signé, et c'est impossible que ce soit pour de l'énergie renouvelable, il y aurait trop de déperdition, l'écologie n'a rien à voir là-dedans !

Réponse de **David BARBER**

Je confirme qu'aucun contrat n'a été signé pour l'utilisation du câble. Il est trop tôt pour en parler car la ligne entrera en fonction qu'en 2025. Les négociations ne commenceront qu'à la fin de l'année prochaine, le temps de régler tout le reste avant.

Pour ce qui est des pertes d'énergie, on travaille avec du courant continu, ce qui permet de réduire les pertes de manière significative. C'est plus efficace sur la longue distance que le courant alternatif. Il y aura toujours une perte car on travaille sur une grande distance, mais il y a aussi des pertes sur les lignes des réseaux de transport nationaux. Sur la base de nos études, nous avons la conviction qu'il fait sens, d'un point de vue économique, d'utiliser notre câble pour transporter l'énergie excédentaire qu'elle soit nucléaire ou renouvelable, et ce même en comptant les pertes.

Pour rebondir sur la question de M. DEMOLINS, le câble de raccordement servira essentiellement à transporter de l'énergie excédentaire qui serait perdue autrement.

Trop souvent, les énergies renouvelables ont une production excédentaire qui est perdue, donc notre câble va offrir une solution à ce problème. Et si les entreprises productrices d'énergie renouvelable l'apprennent, elles auront envie d'utiliser notre câble pour évacuer la production d'énergie excédentaire.

C'est impossible de prédire la direction des flux électriques et aussi le type d'électricité car en vertu de la législation européenne nous devons accueillir tous les fournisseurs d'électricité.

Je pourrai être plus précis quand les contrats auront été signés pour dire qui seront les utilisateurs.

A l'heure actuelle, nous ne négocions avec aucune entreprise, nous n'avons aucun nom précis. Nos études se penchent sur le marché énergétique dans son ensemble plutôt que de cibler telle ou telle entreprise en particulier.

REPRISE DE LA PRÉSENTATION DU PROJET RTE DE RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE PAR GABRIEL DUDICOURT

Gabriel DUDICOURT rappelle que trois fuseaux potentiels avaient été présentés lors des dernières réunions. Parmi ces trois fuseaux, il a été choisi celui ayant le moins d'impact au niveau des travaux, à savoir le fuseau n°2.

Le fuseau retenu a été validé par la sous-préfecture de Dunkerque et les parties prenantes du territoire. Cela étant terminé, le tracé de détail est en cours de définition à l'intérieur de ce fuseau. M. DUDICOURT explique que l'emprise du chantier sera de 25 à 30 mètres avec une voie de circulation entre les deux tranchées.

Concernant la création du poste de Bourbourg, grâce à la concertation qui est menée depuis 2017 notamment avec la profession agricole, le périmètre a évolué de 7,29 ha à 4,5 ha.

QUESTIONS / RÉPONSES AVEC LA SALLE

Monsieur DELASSUS, agriculteur

Le choix est déjà décidé ? Pourquoi à long terme, les gens concernés par ce câble n'auront pas de droit à péage ? Pourquoi les agriculteurs n'auraient pas quelque chose à vie ? On l'a bien avec les travaux de l'éolien ?

Réponse de **Gabriel DUDICOURT**

Une réunion est prévue avec les exploitants concernés début novembre, vous serez conviés par la Chambre d'agriculture pour que nous puissions vous présenter la partie travaux. Ce fuseau a été choisi et validé au terme d'une discussion dense avec le GPMD, avec la Chambre d'agriculture et on a aussi regardé les aspects écologiques. On travaille maintenant dans ce fuseau pour un tracé de détail et c'est pour cela que l'on va intégrer les exploitants sur ce nouveau choix. Pour ce qui est des royalties, je ne peux pas répondre à cette question, on applique ce qui nous est imposé au niveau national, ce n'est pas de notre ressort.

Réponse de **David BARBER**

La liaison GridLink et la station de conversion se trouvent sur le territoire du GPMD. Le propriétaire foncier est donc le GPMD, et les agriculteurs ont un accord pour leurs activités avec le GPMD. La marche à suivre c'est de s'asseoir autour de la table avec les agriculteurs concernés et le GPMD pour trouver la meilleure solution qui soit. En ce qui concerne la redevance, en tant que société à part entière nous serons soumis aux mêmes obligations fiscales, impôts, taxes, comme toutes les entreprises de notre taille. Nous allons payer l'impôt foncier et la taxe sur la société aux juridictions compétentes. Nous aurons aussi un impôt pour l'utilisation des fonds marins.

Réponse de Marc HAERINCK, **GPMD**, présent dans la salle

« Pour les terrains qui sont sur le port de Dunkerque, une partie est en exploitation agricole, mais sont couverts par des contrats d'un an avec les agriculteurs que l'on renouvelle si on a la possibilité de maintenir l'activité. Ces contrats sont liés aux projets de développement du port. Le fuseau qu'emprunte le tracé passe par les terrains portuaires. Ils appartenaient autrefois à des agriculteurs qui ont été indemnisés dans les années 70. Aucune redevance n'est donc prévue pour les agriculteurs qui exploitent sur les terrains du port de Dunkerque.

PRÉSENTATION DES ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES PAR LISA BOUDEHENT

Lisa BOUDEHENT détaille les études environnementales menées autour du projet GridLink. Elle précise d'abord ce qu'est une étude d'impact, qui se déroule en plusieurs parties.

Très en amont, on commence par poser un état des lieux de l'environnement. A partir de là, et grâce à la bibliographie et des études de terrain, on définit les principaux enjeux.

On peut ainsi déterminer les incidences prévisibles sur les thématiques environnementales et de la santé humaine. Sur la base de ces impacts, on va définir des mesures ERC (Éviter, Réduire et Compenser).

Cela mène à des dossiers réglementaires auprès des services de l'Etat qui vont les instruire et à une enquête publique qui donnera à chacun la possibilité de s'exprimer une nouvelle fois.

Sur le tracé du câble, dès que possible, l'idée est d'éviter les zones à enjeux. C'est le cas, par exemple, de la zone d'atterrage (dunes). La stratégie d'évitement peut être illustrée par le passage de cette zone en forage dirigé (sous les dunes et sous le canal).

Pour l'ensemble du projet (maritime et terrestre, phases chantier et exploitation), Lisa BOUDEHENT présente une synthèse des enjeux de l'étude d'impact sur l'environnement en fonction des cinq grandes thématiques déterminées :

- Milieu physique ;
- Milieu naturel ;
- Paysage et patrimoine ;
- Milieu humain ;
- Cadre de vie et santé humaine.

Pour chacune de ces thématiques, sont définies les principales incidences envisageables puis les mesures à mettre en place pour les ERC.

PRÉSENTATION DU CALENDRIER DU PROJET ET DES PROCHAINES ÉTAPES PAR DAVID BARBER

David BARBER reprend la parole pour présenter le calendrier global du projet. Il rappelle les étapes passées depuis 2017 et les prochaines échéances souhaitées : demande d'autorisation environnementale, lancement des travaux de construction en 2022 et mise en service de l'interconnexion GridLink en 2025, le câble restera en activité pour une cinquantaine d'année.

La procédure d'appel d'offre pour désigner l'entreprise qui fera la pose du câble a été lancée. Il précise que les contrats ne seront pas signés avant que tous les détails liés à l'environnement n'aient été réglés. L'objectif est d'être certain que tous les engagements qui ont été pris avant la période de construction soient respectés par la future entreprise.

Ce qui intéresse M. BARBER, c'est de recueillir tous les commentaires et remarques avant de déposer la demande de permis de construire. L'objectif est de répondre à toutes les inquiétudes et de mener à bien le projet.

Enfin, M. BARBER rappelle les coordonnées des différents interlocuteurs du projet GridLink afin que le public puisse les contacter pour toutes questions ou demandes de précisions, ainsi que le site Internet dédié.

QUESTIONS / RÉPONSES AVEC LA SALLE

Monsieur GERARD, riverain

Vous parlez des bruits, vous n'avez pas de valeurs à nous donner, en nombre de décibels ? On aimerait savoir ? Et en cas d'incendie d'un transformateur, ça va dégager des produits ? Qu'est-ce que l'on va respirer ? J'ai déjà vu des transformateurs de 900 MW exploser.

Réponse de **Lisa BOUDEHENT**

Je n'ai pas de réponse chiffrée à donner maintenant. Ce qui a été fait, c'est de voir les émergences avant/après, de voir le champs d'action des futurs équipements : quelle portée ils auront et quelle intensité ? Une étude spécifique a été faite sur les niveaux sonores, je n'ai juste pas les valeurs sur moi.

Réponse de **David BARBER**

Oui. Nous avons des données de production sonore pour chaque matériel abrité dans la station de conversion. Nous avons réalisé des études pour la pollution sonore. Sur la base de ces données, nous allons inscrire dans le contrat les paramètres à respecter par l'entreprise qui réalisera la station. L'objectif étant de limiter la pollution sonore pour ne pas impacter les riverains.

L'objectif est que la production sonore de la station avoisine au maximum 55 voir 60 décibels sur le périmètre du site. Et bien sûr, plus on s'éloigne, moins le bruit sera fort.

Concernant le risque d'incendie, la seule possibilité serait un incendie électrique. Il faut préciser que notre site à un niveau de risque faible car on n'entrepose pas de carburant ou autres produits chimiques. Le risque d'incendie, je ne dis pas qu'il n'existe pas mais il est très faible, comme pour les autres postes de RTE. Un incendie serait dramatique pour nous donc on prend toutes les précautions nécessaires.

Monsieur GERARD, riverain

Comment allez-vous faire pour éviter que le câble de 1 400 MW réchauffe les sols ?

Réponse de **David BARBER**

Le câble que nous allons utiliser dispose d'une technologie bien spécifique, la couche d'isolation est un type de papier enroulé autour du conducteur. Et le câble a lui-même d'autres couches de protections supplémentaires. Ce qui veut dire qu'il n'y pas de couche à base d'huile pour refroidir le câble.

Réponse de **Gabriel DUDICOURT**

On est d'accord qu'un câble, ça chauffe, mais notre but est d'impacter au minimum les cultures. On écarte les câbles ; on en met deux, pour ne pas impacter les cultures et dessécher le sol.

Un participant s'interroge

Quel sera l'impact sonore pour le poste de Bourbourg ?

Réponse de **Gabriel DUDICOURT**

Ce qui génère du bruit ce sont les transformateurs. Le poste de Bourbourg n'aura pas de matériel qui fait du bruit.

Monsieur GERARD, riverain

Est-ce que le territoire qui risque d'être submergé avec la montée des eaux (réchauffement climatique) a été pris en compte pour le câble et pour les stations ?

Réponse de **David BARBER**

Si vous parlez d'inondation de la station de conversion, les plans ont prévu cette éventualité. La règle est de construire une plateforme 4 mètres au-dessus du niveau de la mer. C'est d'ailleurs ce que nous observons dans les projets qui ont déjà commencé sur cette zone. Ce sera la base de départ pour notre

projet plus les autres précautions que nous allons prendre pour éviter les inondations dans notre bâtiment. Concernant notre câble, il peut être sous l'eau, ça ne pose pas de problème.

Réponse de **Gabriel DUDICOURT**

RTE a rencontré l'Institution Intercommunale des Wateringues et, d'après une étude récente prenant en compte une augmentation du niveau moyen de la mer de 60 cm, une pluviométrie millénales et une panne généralisée des pompes permettant le rejet des eaux à la mer, le projet ne devrait pas être impacté par la montée des eaux

Monsieur GERARD, riverain

Avec l'impact économique du Brexit, si on se vend de l'électricité entre la France et le Royaume-Uni, est-ce qu'on va payer plus ou moins cher l'électricité ?

Réponse de **David BARBER**

Il faut envisager toutes les éventualités et l'impact du Brexit sur notre projet. Différents problèmes peuvent survenir comme les changement au niveau des taux de change... Nous avons fait des simulations pour les variations des taux de change entre l'Euro et la Livre sterling. Autre scénario, celui d'un Brexit sans accord, nous devrions respecter les directives de l'organisation mondiale du commerce et selon les réglementations de l'OMC, il n'y a pas de taxe sur l'électricité.

Donc le seul impact pourrait être la manière dont s'achète l'électricité entre la France et le Royaume-Uni. Dans ce cas, les changements ne seront pas énormes par rapport à la situation actuelle. Parce que le Royaume-Uni importe et exporte déjà de l'électricité vers et depuis différents pays donc on pourrait garder les mêmes accords. Lorsqu'une décision d'investissement doit être prise, on doit prendre en compte ces données et on a confiance en la raison d'être de ce projet.

CONCLUSION

Laurent DEMOLINS remercie l'ensemble des participants, les maîtres d'ouvrage et le public pour la qualité de la réunion et la pertinence des questions posées.

La CNDP s'intéresse au droit à l'information du public. Des questions précises ont été posées, les demandes de renseignements sont tout à fait légitimes.

Ce que retient Laurent DEMOLINS, ce sont des :

- Interrogations sur la pertinence du projet et les énergies renouvelables ;
- Interrogations sur les taxes et redevances ;
- Interrogations sur le bruit ;
- Demande de renseignements complémentaires sur les études par rapport aux sites ;
- Interrogations par rapport au risque incendie.

Les maîtres d'ouvrage doivent apporter des réponses sur le site internet du projet. Par ailleurs, au regard des interrogations posées, les maîtres d'ouvrage devraient préciser dans quelle proportion la France a été exportatrice et dans quelle proportion elle a été importatrice d'énergie.

Enfin, les questions posées doivent figurer en fin de site avec les réponses apportées par les maîtres d'ouvrage avant la prochaine réunion.

Monsieur Éric GENS, maire de Bourbourg, félicite tous les interlocuteurs et souhaite bon vent à GridLink pour son projet. Il a une pensée pour tous nos amis anglais en cette période difficile.

Il remercie également RTE ; c'est un projet avec deux interlocuteurs différents mais ça se passe très bien. Il remercie toutes les personnes qui s'intéressent à ce projet, important pour le développement économique du secteur.

Il remercie tout le monde car, comme l'indiquait Laurent DEMOLINS « on monte en puissance » et on va vivre des moments intéressants dans ce projet.

David BARBER remercie les intervenants pour toutes ces questions ; elles sont toutes pertinentes et leur prise en compte contribue à faire de GridLink un meilleur projet.

Il précise qu'il sera encore là pendant encore toute la durée des travaux pour poursuivre ces échanges de qualité.